

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2011

Président : M. Javier ALONSO
Vice-présidente : Mme Louise REY
Secrétaire : Excusé
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI

Sont présents :

M. Alessandro CALABRESE, Mme Martine CASUTT, Mme Claudine CORMINBOEUF, Mme Carole ESTOPPEY, M. Alain ERETZIAN, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Jean FONTAINE, M. Roger GOLAY, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, M. Christian HAAS, M. John LINGG, Mme Murielle MARCHIANDO, M. Christian MARCHIANDO, M. Alain MATHIEU, M. Panagiotis PABOUCTSIDIS, M. Yves PAGE, M. Philippe PERRENOUD, Mme Suzanne RICHERT, M. Christo SABEV, M. Francisco TABOADA, M. Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, M. Claudio VITALI, M. Pierre-Alain VOLERY

Excusés :

M. Cedric ANNEN, M. Xavier COULIN, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Luisa PENTZKE, M. Frédéric PROGIN

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif
- 5) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 mai 2011 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
 - a) Dépôt de la voirie - Réaménagement des vestiaires - Crédit de construction (Fr. 250'000.--) **p. 1322 Arrêté**
 - b) Divers
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 mai 2011 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 16 mai 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU
 - a) Ecole des Palettes - Installation de pavillons provisoires - Crédit de construction (Fr. 330'000.--) **p. 1324 Arrêté**
 - b) Chantiers divers - Bouclement des comptes **p. 1325 Arrêtés**

Séance ordinaire du 26 mai 2011

- 7) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 30 mars 2011 - Rapporteur : Mme Suzanne RICHERT**
Commission conjointe de l'aménagement du territoire et des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 4 mai 2011 -
Rapporteur : M. Damien BONFANTI
PPE Le Sequoia - Vente partielle de la parcelle 4309 à la Ville de Lancy (chemin des Verjus - Fr. 230'000.--) **p. 1328 Arrêté**
- 8) **Commission conjointe des finances et gestion des immeubles locatifs et de la sécurité - Séance du 16 mai 2011 -**
Rapporteur : M. Alain MATHIEU
Achat d'un camion tonne-pompe pour la Compagnie des sapeurs-pompiers - Crédit d'investissement (Fr. 430'000.--) **p. 1331 Arrêté**
- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -**
Séance du 16 mai 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU
a) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées **p. 1332 Vote**
b) Examen des comptes de l'Association des EMS de Lancy **p. 1333 Vote**
c) Divers
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 4 mai 2011 -**
Rapporteur : M. Damien BONFANTI
Plan directeur du quartier des Semailles - Présentation de l'état de la situation **p. 1334 Information**
- 11) **Présentation du compte rendu administratif 2010** **p. 1335**
- 12) **Propositions individuelles et questions** **p. 1335**
- 13) **Questions du public** **Annexe**
- 14) **Hommage aux Conseillers municipaux sortants** **p. 1338**

* * * * *

M. ALONSO : bonsoir à tous. Nous ouvrons cette dernière séance du Conseil municipal de cette législature. Je salue la présence de notre Conseil administratif *in corpore*, ainsi que de Mme Odile DE GARRINI, notre Secrétaire générale.

J'excuse M. ANNEN, M. COULIN, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme PENTZKE et M. PROGIN.

De plus, certains Conseillers municipaux partiront vers 20h00 pour pouvoir assister à l'assemblée générale des clubs de football.

Séance ordinaire du 26 mai 2011**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. MARCHIANDO : je propose que le point 5b) « divers » soit déplacé au point 6.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : le Conseil administratif de Lancy a récemment été approché par les Transports publics genevois (TPG) pour faire état des avancements de la navette demandée par le Grand Conseil. Les TPG ont fait un appel d'offres dont le retour serait de plus de Fr. 600'000.-- pour une durée de 18 mois, aucune entreprise ne voulant s'engager pour quatre mois, vu que la mise en service devrait commencer en septembre.

De leur côté, les TPG ont reçu l'information que la maison STALDER, chargée de construire les trams, a pris de l'avance et que les premiers seront livrés cet automne. C'est pourquoi ils ont proposé de mettre en place les nouveaux trams dès le 10 décembre 2011, afin d'avoir une cadence de 5,25 minutes, revenant en fait à une situation que nous avons connue.

La pesée des intérêts et des enjeux nous ont incités à accepter la proposition des TPG, même si elle est plus le résultat de concours de circonstances que d'une volonté politique marquée. Ainsi donc, la Ville de Lancy devrait retrouver ses cadences de trams sur tout le Grand-Lancy, ce qui d'un côté nous réjouit, mais de l'autre montre que la voix des habitants et des autorités est souvent difficile à faire entendre.

Nous pensons donc que cette proposition devrait mettre un terme au contentieux qui nous a opposés depuis deux ans. Nous profitons de cette communication pour remercier particulièrement Mmes JULLERAT VAN DER LINDEN et RICHERT qui ont été à l'origine de la pétition et de la manifestation, ainsi que M. GOLAY, qui a relayé l'inquiétude des habitants auprès du Grand Conseil.

Vous savez que les maisons de Leysin, Les Fleurettes et les Laurelles, ont été mises en gestion libre depuis trois ans à un Monsieur dont nous n'avons pas renouvelé le bail, car des problèmes sont survenus. Nous avons trouvé un autre gérant, M. CHUARD, qui est maintenant sur place, qui va continuer le même esprit de gestion, donc avantage financier pour les habitants de Lancy, et qui a déjà un hôtel à Leysin. Nous espérons que cette gérance sera plus profitable et plus positive que l'ancienne.

M. RENEVEY : comme l'a dit le Président du Conseil municipal, je m'excuse d'ores et déjà de devoir partir plus tôt de cette séance, puisque je dois prononcer quelques mots en ouverture de cette assemblée générale.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

M. LANCE : j'aimerais vous rappeler, comme le temps change et souvent ce festival se passe sous la pluie, que se déroulera ce week-end le Festival Mai au parc qui débutera avec le vernissage de l'exposition à la Villa Bernasconi demain à 18h00. Je vous engage à venir faire un saut à l'un ou l'autre de ces concerts. C'est toujours très sympathique, surtout lorsqu'il ne pleut pas.

Ma deuxième communication est plutôt sympathique : j'aimerais souhaiter un joyeux anniversaire à Mme ESTOPPEY.

4. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

5. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 mai 2011
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO

a) Dépôt de la voirie - Réaménagement des vestiaires - Crédit de construction (Fr. 250'000.--)
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : la rénovation des vestiaires doit permettre d'engager davantage de personnel, et surtout davantage de femmes. Il est prévu que l'effectif passe ainsi de 54 personnes dont 1 femme à 80 personnes dont 10 femmes. Le second objectif est la mise aux normes de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail). Cette norme impose l'installation de WC pour handicapés. Les nouveaux plans du vestiaire ont été approuvés par l'OCIRT et l'autorisation de construire a été délivrée.

Il est prévu que les travaux commencent au mois d'août pour se terminer en octobre.

Le coût est de Fr. 248'000.--, mobilier inclus, pour Fr. 250'000.-- inscrits au budget 2011.

M. RENEVEY complète en mentionnant que le Conseil administratif poursuit une politique visant à promouvoir les femmes dans ses services.

M. GUERITEY remarque que ces locaux se situent en sous-sol. Il signale que l'espace dédié au réfectoire n'est pas touché. Il ajoute que les casiers ont par contre été ramenés de 1,20 mètre à 80 centimètres, ce qui est suffisant et permet de gagner beaucoup de place.

Plusieurs commissaires reviennent sur le WC handicapés. Il n'est accessible que depuis un WC hommes et il se trouve dans un lieu accessible seulement par des escaliers. M. RENEVEY leur répond que l'on peut y accéder par la rampe à l'extérieur. Il pense que ce WC ne sera pas inutile puisque des associations se réunissent quelquefois dans les locaux et que des handicapés pourraient, à l'avenir, figurer au sein d'entre elles. Ces travaux ne sont pas gigantesques. De plus, ce WC est imposé par l'OCIRT.

Un commissaire pose la question de l'économie d'eau et d'éclairage. M. RENEVEY répond qu'il est prévu d'installer des régulateurs d'eau.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. PERRENOUD : j'ai accepté cet arrêté en commission, mais après, j'ai eu un grand doute par rapport à ces WC handicapés. Le vote que j'ai accepté est un vote « masculin », parce que c'est la femme qui passera derrière les urinoirs occupés éventuellement par des hommes pour aller au WC handicapés.

Le reste du projet, on l'accepte sans souci. Par contre, ces WC handicapés, pour les dames, je les trouve inadmissibles. Avec du recul, c'est le même effet de frustration que quand vous devez changer un enfant et que les tables à langer se trouvent uniquement dans les toilettes des dames. Là aussi, j'ai dû changer plusieurs fois ma fille à l'époque à l'extérieur, parce que je n'osais pas rentrer dans les toilettes des dames.

Je ne sais pas si beaucoup de dames présentes ce soir vont accepter ce genre de situation : passer derrière les hommes. J'imagine déjà les gros titres : un homme qui se retourne, la dame qui va aux toilettes, en plus handicapée, je vous laisse imaginer le reste...

Alors notre groupe refusera cet arrêté. Celui-ci est très bien constitué, le reste nous convient tout à fait, mais ce problème de WC handicapés nous contrarie fortement. Que l'OCIRT accepte ce genre de projets, je me demande s'il s'est penché sur la question.

Notre groupe refuse cet arrêté et suivra le Conseiller administratif qui avait mis le poing sur ce problème en début de séance lors de notre séance du 5 mai.

Mme CASUTT : j'aimerais donner une ou deux réponses à M. PERRENOUD. L'on sait très bien que, actuellement, on a aucun handicapé, ni homme ni femme ; que le jour où on engagera une handicapée femme, on pourra voir pour rajouter deux urinoirs chez les hommes pour régler ce souci. On nous a expliqué que, pour l'instant, les seuls qui seraient susceptibles d'utiliser une fois ce WC handicapés, ce serait pour une soirée des bénévoles d'une association dont je ne me souviens pas le nom. On peut toujours ouvrir les WC hommes ce soir-là s'il y a une femme handicapée et leur dire de ne pas utiliser ces toilettes-là.

Je pense que c'est un faux problème que vous essayez de soulever et qu'il peut toujours y avoir des solutions.

Pour ma part, je ne m'opposerai pas à ce projet car étant donné la situation, la surface mise à disposition a été au mieux utilisée.

M. PERRENOUD : si c'est pour une soirée, on peut le comprendre, on sait qui vient à cette soirée, il n'y a pas de souci. Par contre, n'importe quelle employée de la commune peut devenir handicapée du jour au lendemain. Personne n'est à l'abri d'un accident en sortant de cette séance. Ce WC handicapés est prévu, qu'on le prévoit dans les normes, correctement, ce n'est qu'une question de changer l'accès. Je suis sûr que le service des travaux va trouver une solution rapidement à ce problème.

M. RENEVEY : on ne va pas passer des heures sur cette problématique de WC handicapés, mais comme cela a été relevé en commission, il était impossible d'ouvrir une porte du côté du réfectoire. C'est essentiellement une question de rapport coûts/prestations.

A l'heure actuelle, il n'y a aucun employé qui est handicapé et on a vu aussi que l'accès est de toute façon malaisé. Par rapport aux coûts et par rapport à la possibilité de trouver un accès, c'était la chose qui était la plus rationnelle.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

Je suis toujours un peu surpris de voir que le groupe UDC qui, en règle générale, hurle à la mort devant les montants des divers messages, ici s'offusque parce qu'une fois ou l'autre, il pourrait y avoir une personne handicapée qui vienne.

Comme Mme CASUTT l'a relevé, on peut simplement enlever le panneau WC hommes pour ces moments particuliers. Il y a suffisamment de sanitaires pour les hommes qui peuvent dans ces cas-là être utilisés de cette façon-là. Entre les murs porteurs, les coûts, les possibilités de poser ces toilettes à un endroit ou à un autre, c'était l'aspect le plus rationnel que le service des travaux a trouvé.

L'arrêté 5a) est accepté par 25 oui et 3 non (voir annexe).

6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 mai 2011
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMEUBLES LOCATIFS
Séance du 16 mai 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU

a) Ecole des Palettes - Installation de pavillons provisoires - Crédit de construction (Fr. 330'000.--)

=====
M. MARCHIANDO présente le sujet : notre Conseil a voté, en février dernier, la variante de rénovation de l'école. Depuis, la demande d'autorisation de construire est en cours de traitement. De nouveaux appels d'offres ont été demandés en vue d'un crédit de construction qui devrait être présenté en juin prochain.

Mais, en parallèle, il faut pouvoir installer trois pavillons provisoires à l'Ecole des Palettes cet été pour ouvrir six classes. Ceci pour deux raisons :

- deux des trois pavillons sont stockés à l'école de la Caroline, dont la réfection du préau est prévue. Ils ne peuvent y rester plus longtemps,
- deux mois sont nécessaires pour la mise en place des pavillons, travaux qu'il faut faire en l'absence des élèves, donc en été.

Les travaux comprennent le déménagement des pavillons de l'Ecole de la Caroline et des Marbriers aux Palettes, le remodelage du terrain d'accueil, fondations et canalisations, leur alimentation en eau, électricité et réseau informatique.

Une révision des installations techniques et de l'étanchéité des pavillons sera effectuée, un des pavillons ayant déjà été démonté et remonté trois fois, ce sera son dernier déménagement.

Le crédit comprend en outre le transfert des classes concernées par la première étape des travaux, car l'école devra être dans une configuration qui permette de lancer les travaux à la rentrée 2011/2012.

Le coût est de Fr. 325'000.--. Il n'y a pas de ligne propre dans le budget pour ce crédit, car il est inclus dans le crédit global de rénovation.

Lors de la discussion, une première question concerne le statut du terrain où seront installés les pavillons : il s'agit d'un terrain appartenant à la commune.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

Qu'en est-il de la remise en état de celui-ci ? M. RUDAZ, du service des travaux et constructions, répond qu'elle sera intégrée dans l'opération suivante.

Un commissaire revient sur la nécessité de saucissonner le crédit d'investissement. La nouvelle législature pourrait revenir sur ces questions. M. GUERITEY ajoute que l'objectif était de présenter le crédit de construction en mai mais cela ne sera pas possible en raison des AIMP. Il précise que c'est donc en raison des délais qu'il a fallu saucissonner. M. RUDAZ rappelle alors que la variante arrêtée a fait l'objet d'une nouvelle procédure de soumissions. Il ajoute que pour pouvoir commencer les travaux, il est nécessaire que les pavillons soient installés et le chantier placé.

Quel type de chauffage ? M. RUDAZ indique que le chauffage sera électrique.

Au vote, le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité

M. MATHIEU présente le sujet : nécessaires pour abriter des classes durant la rénovation de l'école, ces pavillons n'ont pas créé de débat.

Tenant compte:

- Que la commission des travaux a accepté cet objet à l'unanimité.
- Que ce crédit n'est pas prévu au budget des investissements 2011.
- Que le terrain où seront installés ces pavillons appartient à la commune.

La commission approuve cet arrêté à l'unanimité.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

b) Chantiers divers - Bouclement des comptes

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : il s'agit ici de boucler les comptes de divers chantiers terminés ou d'achats effectués.

Dix objets ont été soumis à la commission et seuls trois d'entre eux ont eu un dépassement de crédit. Ces trois font chacun l'objet d'un arrêté soumis ce soir.

Le crédit total voté pour ces dix objets est de Fr. 8'299'000.--. Le total des dépenses brutes est de Fr. 7'749'829.10. D'où il faut déduire des recettes de Fr. 1'465'718.05 qui comprennent la taxe d'écoulement, le Fonds cantonal d'assainissement des eaux et des participations de privés ou de l'Etat. Soit une dépense nette de Fr. 6'284'111.05.

Voici les trois crédits pour lesquels il y a eu un dépassement de crédit :

- Collecteurs du quartier de Gilly : crédit voté de Fr. 55'000.--, surcoût de Fr. 12'232.80. Le dépassement est dû au travail qu'il a fallu effectuer pour négocier les clefs de répartition des coûts entre la commune et les privés.
- Collecteurs de la Caroline : crédit voté de Fr. 120'000.--, surcoût de Fr. 36'355.45. Le raccordement des eaux claires a dû être fait sur le collecteur des Bossons, de l'autre côté par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

- Concours du nouveau bâtiment administratif : crédit voté de Fr. 200'000.--, surcoût de Fr. 26'615.95. Le dépassement est dû à une rétribution des prix plus élevée pour être conforme aux normes en vigueur et à l'expert mandaté pour calculer le coût du bâtiment.

Les trois projets d'arrêté ont été acceptés à l'unanimité.

Un remerciement à M. Didier ANDREY qui est toujours disponible pour préparer ces présentations et pour venir le soir.

M. MATHIEU présente le sujet : sur les dix crédits présentés seuls trois présentent un dépassement. Comme le stipule la loi, nous devons accepter ces trois dépassements, arrêté par arrêté.

Notons que dans l'ensemble les dix crédits votés se soldent une non-dépense de Fr. 550'000.--. Cette bonne gestion est soulignée par la commission.

Un commissaire s'abstiendra systématiquement, trouvant cet exercice d'acceptation de faits accomplis particulièrement désagréable.

Collecteur de Gilly

Le crédit d'étude pour la mise en conformité du système d'évacuation des eaux du quartier de Gilly a été voté à hauteur de Fr. 55'000.-- en 2002.

Le coût de cette étude se monte à Fr. 67'232.80 soit un dépassement de Fr. 12'232.80. La différence étonne la commission.

Celle-ci est due à des honoraires plus élevés concernant la clé de répartition entre les différents propriétaires. Ce surcoût a sûrement permis que le crédit de réalisation reste dans le cadre du crédit voté.

Notons que cette étude a été intégralement financée par la taxe d'écoulement, donc ce dépassement est « virtuel » pour les comptes de notre Commune.

Ce dépassement est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Collecteur de la Caroline

Les travaux de réfection des collecteurs de la Caroline ont été votés à hauteur de Fr. 120'000.-- en 2008. Le coût des travaux s'élève à Fr. 156'355.45, soit un dépassement de Fr. 36'355.45.

La raison principale est la création non prévue d'un raccordement des eaux claires sur le collecteur principal de la rue des Bossons. Ces frais supplémentaires correspondent donc à des mètres linéaires supplémentaires de canalisations et non à des frais en plus.

Ce dépassement est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Concours du nouveau bâtiment administratif

Les frais de procédure nécessaires à l'organisation du concours d'architecture ont été votés à hauteur de Fr. 200'000.-- en 2008.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

Les dépenses se montent à Fr. 226'615.95 provoquant un dépassement de 26'615.95. Deux raisons à ce dépassement :

- Le prix du concours plus élevé respectant les normes en vigueur, attirant plus de candidats donc assurant plus de choix.
- Un expert mandaté pour calculer le coût du bâtiment (environ Fr. 17'000.--) voulu par la Commission des travaux. Ce dépassement est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. ALONSO : avant de passer au vote des arrêtés, je voulais vous proposer de voter les trois arrêtés en une fois, si tout le monde est d'accord. Mais on m'indique que ce n'est pas possible, on doit voter chaque arrêté séparément.

M. ERETZIAN : concernant les immeubles Esserts/Louis-Bertrand, où l'on a un disponible d'environ Fr. 538'000.-- - c'est 8% du crédit voté-, il faut savoir que c'était une rénovation d'enveloppe et que sur ces Fr. 500'000.--, on a complètement oublié les ventilations naturelles, qui sont un gouffre énergétique. Je trouve étonnant qu'on nous présente des comptes sur des chantiers qui n'ont pas vraiment une efficacité énergétique au maximum.

Je voulais que le public le sache, car l'on se vante d'être Cité de l'énergie, mais finalement on ne va pas jusqu'au fond des choses pour être vraiment dans la philosophie.

Mme FLOREY BARDET : comme je l'ai dit en commission, par rapport à ces trois dépassements, pour moi il y avait beaucoup trop d'imprévus et j'ai estimé que ces dossiers étaient mal ficelés. Donc, je reste sur ma position et notre groupe s'abstiendra sur les trois arrêtés.

Les arrêtés 6b) sont acceptés par 25 oui et 3 abstentions (voir annexe).

c) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : une information de M. RENEVEY : les travaux de la première phase de transformation des vestiaires de la piscine ont été terminés avant son ouverture le 14 mai.

Des remerciements de M. RENEVEY. Tout d'abord au président de la commission avec qui il a eu beaucoup de plaisir à travailler, puis aux commissaires pour tout le travail réalisé.

Des remerciements d'un commissaire à l'adresse de l'administration pour la mise à disposition sur l'Intranet non seulement des rapports de commissions, mais aussi des messages et des annexes traités. Ce qui est utile pour la compréhension des rapports.

Un souhait exprimé par un commissaire : que la commission reste attentive à l'aspect énergétique qui lui tient tant à cœur.

Séance ordinaire du 26 mai 2011**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 30 mars 2011**
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
COMMISSION CONJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES
FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS - Séance du 4 mai 2011
Rapporteur : M. Damien BONFANTI**a) PPE Le Sequoia - Vente partielle de la parcelle 4309 à la Ville de Lancy (chemin des Verjus - Fr. 230'000.--)**
=====

Mme RICHERT présente le sujet : la commission est informée d'une longue négociation entre les copropriétaires de la PPE Le Séquoia, 16 à 22, ch. des Verjus, et la Ville de Lancy à propos des parkings situés devant les immeubles ; négociation qui remonte à janvier 2008. A cette date, la Ville de Lancy informe les copropriétaires que les places de parking situées sur la route, qu'ils utilisent à des fins privées, doivent être incorporées au domaine public. La situation doit être régularisée par les architectes en prévoyant la cession d'une partie de la parcelle 4309, propriété de la PPE, partie se trouvant sur le domaine public.

Un échange de courrier va suivre entre la PPE Le Séquoia et la Ville de Lancy puis entre avocats respectifs, entre mars 2008 et septembre 2010 à propos des conditions de cession.

Une solution est proposée par la PPE, celle du rachat de cette partie de terrain par la Ville de Lancy pour une somme de Fr. 230'000.--, solution à laquelle le Conseil administratif est favorable. Cette somme se décompose principalement en :

- Fr. 125'000.--, reprise des dépenses engagées par les copropriétaires sur cette partie de parcelle,
- Fr. 75'000.--, rachat de cette partie de parcelle

La commission comprend que la commune envisage une compensation aux frais correspondant aux travaux d'aménagement réalisés par les copropriétaires mais elle s'étonne du rachat de la partie de parcelle en question. Etonnement dû au fait que dans le rapport reçu par la commission qui reprend l'historique des faits, il est stipulé que la situation doit être régularisée, je cite : « en procédant à une cession gratuite de la parcelle concernée au domaine public... ».

Pour plus d'informations, il est demandé d'auditionner les deux avocats qui ont suivi l'affaire et/ou les architectes SPITSAS et ZANGUI.

La commission se prononce pour le renvoi de l'objet et pour l'organisation d'une séance commune avec la Commission des finances.

M. BONFANTI présente le sujet : le Président rappelle que la Commission de l'aménagement a souhaité avoir des informations plus approfondies concernant la problématique de la PPE Le Sequoia.

C'est pour cette raison que les commissions conjointes de l'aménagement du territoire et des finances ont été convoquées.

Le Conseil administratif a demandé l'avis de Me LCHAT en charge du dossier à l'époque de la constitution de la PPE, de participer à la séance de commission, de fournir des informations et de répondre aux questions des commissaires présents.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

Me LACHAT entre dans le vif du sujet, à savoir s'il est normal que, dans le cadre de la construction des immeubles Le Sequoia au 16 à 22, du chemin des Verjus, les copropriétaires aient pu obtenir des droits d'une part sur une portion de trottoir qui sert au passage public et d'autre part sur le parking qui devait normalement être un parking public.

Un vieux plan d'aménagement prévoyait l'hypothèse d'une cession au domaine public de la portion de terrain en question, mais ce plan est devenu caduc. Et lorsque les immeubles ont été érigés, il n'y a pas eu de négociations en vue de la cession au domaine public de la portion de terrain.

Selon Me LACHAT, lors d'opérations de ce genre, la collectivité publique intervient lorsqu'il s'agit de donner son préavis et négocier les cessions au domaine public, mais dans ce cas de figure, cela n'a pas été le cas.

La Ville de Lancy avait déjà manifesté le souhait que cette portion de terrain devienne du domaine public. A l'époque, Me LACHAT avait estimé qu'il existait plusieurs variantes possibles pour répondre à cette attente:

La première étant de négocier avec la copropriété du Sequoia une servitude d'usage sur le terrain. La copropriété n'était cependant pas très encline à donner une servitude d'usage pour diverses raisons.

La deuxième étant la solution que Me LACHAT a préconisée et qui était aussi celle voulue par l'avocat mandaté par les copropriétaires. Cette solution consistait à ce que la Ville de Lancy rachète la parcelle à la copropriété. Les négociations à ce sujet se sont heurtées essentiellement à des questions de prix. En effet, le Conseil administratif a estimé que le prix demandé par la copropriété était trop élevé (Fr. 320'000.--) et le dossier a été laissé en suspens.

La troisième solution était celle de l'expropriation. Aventure compliquée et longue selon Me LACHAT et qui se terminait de toute façon par une indemnité équitable que l'on aurait dû déterminer par une évaluation.

En 2010, la Ville de Lancy a repris contact avec Me LACHAT afin de trouver une solution finale. La copropriété a fait une offre à Fr. 200'000.-- que le Conseil administratif a acceptée pour que la Ville devienne pleine propriétaire de la totalité de la parcelle concernée, sous réserve de la décision du Conseil municipal.

La discussion entre les commissaires s'engage. Il en ressort les éléments pertinents suivants :

Le prix total se subdivise de la façon suivante:

- Achat de la parcelle: Fr. 75'000.--
- Reprise des travaux: Fr. 125'000.--
- Frais de notaire: Fr. 10'000.--
- Frais de géomètre: Fr. 7'500.--
- Reproduction: Fr. 3'000.--
- Divers et imprévus: Fr. 9'500.--

Le total étant de Fr. 230'000.--.

Il n'y a pas eu de plan localisé de quartier mais uniquement une requête simple.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

Les copropriétaires ont acheté un logement ainsi qu'un droit d'utilisation d'une place de parking. Les places de stationnement appartiennent aux copropriétaires qui peuvent ainsi en jouir. Si la Ville refuse l'achat, elle renonce à faire à cet endroit des places de stationnement publiques en zone bleue comme le souhaite le Conseil administratif de Lancy.

Concernant le fait que les travaux réalisés par la PPE ont peut-être été surévalués, le Président de la commission répond que le Service des travaux et constructions de la commune pourra confirmer cela ou non et l'expliquer. Me LACHAT se propose d'obtenir les factures ou justificatifs des travaux.

Me LACHAT note que, dans ce genre de dossier, on ne peut pas attribuer de responsabilité. Elle pourrait incomber à la Ville de Lancy qui aurait dû se faire céder cette parcelle gratuitement lors des autorisations, ou alors aux diverses instances qui ont émis des préavis favorables.

Il est demandé à la Commission de l'aménagement du territoire d'être attentive à ce genre de dossier, de voir quelles leçons pourraient être tirées de cette situation et quelles mesures le Conseil administratif entend prendre pour éviter ce genre de problème.

M. BAERTSCHI tient à rappeler que lorsqu'une requête d'autorisation arrive auprès du Conseil administratif, celui-ci demande au Service compétent d'examiner la cohérence du projet et de signaler les éléments susceptibles d'être vérifiés. Il lui paraît difficile d'aller au-delà.

Le Président revient sur l'importance de donner suite à cette acquisition souhaitée par le Conseil administratif.

Il donne lecture de l'arrêté qui est préavisé favorablement par 15 oui et 2 abstentions.

M. BAERTSCHI : je me permets d'intervenir car un certain nombre d'informations n'avait pas pu être donné par Me LACHAT, s'agissant des factures que M. ZANGHI n'avait pas. Ces factures ont été retrouvées. Je peux vous affirmer que ces Fr. 125'000.-- collent vraiment avec la réalité des travaux qui ont été réalisés sur la parcelle. Vous pouvez donc voter en tout état de cause.

M. FAVRE : le groupe PDC soutiendra ce projet d'arrêté. J'ai juste une remarque sur la fin du rapport de M. BONFANTI, quand il parle de l'étude du dossier et de la requête par le Conseil administratif. Cela fait des années que l'on demande l'assistance d'un urbaniste communal pour aider le Conseil administratif à étudier ce genre dossier.

Cette problématique se pose uniquement parce qu'il n'y avait pas de PLQ, c'était une autorisation simple. C'est quelque chose de compliqué. Si lors de l'étude du dossier, la Commune avait demandé que ce terrain soit cédé gratuitement par les propriétaires à l'époque, on n'en serait pas là. Le problème serait réglé déjà depuis longtemps. C'est ce qui se passe dans le PLQ, mais là il n'y avait pas de PLQ, c'était une autorisation simple, parce qu'il n'y avait plus de plan d'aménagement, il est devenu caduc.

Cela fait des années que l'on demande qu'en plus du chef du service des travaux qui est un architecte, qu'il y ait une assistance selon les sujets par un urbaniste. Pas qu'il soit nommé, mais que ponctuellement il vienne aider, pas seulement sur les dossiers de PLQ mais dans le cas d'étude de ce genre de dossier. On ne va pas aller jusqu'à engager un fonctionnaire supplémentaire, mais d'avoir un assistanat à ce sujet car c'est vraiment important. On éviterait ce genre de problématique.

On va de plus en plus avoir de gros dossiers à traiter dans cette commune, des gros PLQ, des gros dossiers qui vont arriver, la zone des Cherpines va se mettre en place. Il faut qu'on tienne compte de ces remarques formulées depuis des années. On en a tenu compte dans certains dossiers et demandé l'assistance d'un urbaniste pour le dossier des Marbriers, c'est très bien, mais il faudrait

Séance ordinaire du 26 mai 2011

que ce soit beaucoup plus systématique lorsque le Conseil administratif traite des dossiers d'une telle importance. Ce n'est quand même pas évident pour des gens qui ne sont pas des professionnels.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

**8. COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES
LOCATIFS ET DE LA SECURITE – Séance du 16 mai 2011 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

**a) Achat d'un camion tonne-pompe pour la Compagnie des sapeurs-pompiers -
Crédit d'investissement (Fr. 430'000.--)**

=====
M. MATHIEU présente le sujet : trois sociétés ont répondu à l'appel d'offre AIMP. Celui-ci contenait des critères rigoureux établis par les spécialistes. Même si elle était un peu plus chère, l'offre de la maison suisse VOGT est la mieux adaptée. Saluant cette démarche rigoureuse, les deux commissions posent encore quantité de questions afin d'être sûres de leur choix.

Les réponses détaillées des experts des pompiers nous apprennent que :

- Ce camion, venant compléter le parc de véhicules, permettra des interventions beaucoup plus rapides. Il est autonome et ne nécessite pas d'être relié à une hydrante.
- Ce camion est modulable, permettant l'installation de périphériques déjà en possession des pompiers. Il est totalement opérationnel dès réception. Il pourrait être remodelé suivant les circonstances futures.
- La pompe de ce camion permet d'intervenir jusqu'à une hauteur de 50 étages.
- Sa motorisation répond à la norme Euro 5, la plus exigeante actuellement. Grâce à un système de double sonde, son moteur diesel rejette peu de microparticules.
- Les véhicules importants du SIS sont tous montés chez VOGT.
- 15 à 20 pompiers ont déjà le permis correspondant à ce camion.
- Un réservoir extérieur pourrait permettre à ce camion de pulvériser de la mousse. Ce mode d'intervention très polluant est de moins en moins utilisé.
- Ce camion devrait être livré dans une année.

Je rappelle enfin que Fr. 50'000.-- sont au budget des investissements de cette année et Fr. 400'000.-- à celui de l'an prochain.

Les deux commissions approuvent cet arrêté à l'unanimité.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 26 mai 2011**9. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 16 mai 2011 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : EMS Les Mouilles et La Vendée

Les deux EMS de Lancy sont gérés conjointement par deux entités distinctes.

Même si ces deux instances sont dirigées par les mêmes personnes, elles ont un rôle spécifique, et sont les deux présidées par M. Marco FOLMI.

La première est la Fondation pour les EMS de Lancy qui est propriétaire des immeubles, gère ceux-ci, et les loue à l'association des EMS de Lancy, qui, elle, exploite deux EMS regroupés sous la même direction de M. Laurent BEAUSOLEIL.

Pour ces deux entités, 2010 fut, avec l'ouverture de l'EMS des Mouilles, une année importante. 78 résidents y ont été accueillis.

Nous devons donc procéder à deux votes pour lesquels un commissaire proche de ces deux institutions s'abstiendra.

Comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées

La Fondation, sans oublier la Vendée, a surtout finalisé les travaux des Mouilles en 2010. Quelques aménagements supplémentaires sont encore nécessaires.

La Fondation a bouclé les comptes 2010 sans que le décompte final du chantier de construction soit totalement bouclé. Les comptes présentent un excédent de quelque Fr. 650'000.--. Notons que même si le premier amortissement du bâtiment était prévu pour 2011, la bonne santé des finances de la fondation a permis de commencer les amortissements en 2010 déjà.

Il faut relever que pour les parties communes des Mouilles, une PPE avec le centre commercial a été créée. Même si les deux partenaires ne recherchent pas toujours les mêmes buts, cette PPE, obligeant le dialogue, est une bonne chose.

Les comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées sont acceptés par 9 voix pour et une abstention.

M. GOLAY : notre groupe tient à féliciter aussi bien M. FOLMI que M. BEAUSOLEIL pour l'excellente gestion de ces deux EMS. C'est tout à l'honneur de Lancy, une réputation sur l'ensemble du Canton est faite par rapport à ces deux EMS. On peut le voir dans d'autres débats politiques ou même dans les médias. Je pense qu'on peut le relever.

Puisque on a appris que M. FOLMI allait quitter son poste, on ne peut que lui rendre hommage sur l'excellent travail qu'il a accompli dans ce domaine et on peut lui en être reconnaissant.

Vote accepté par 27 oui et 1 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 26 mai 2011**b) Examen des comptes de l'Association des EMS de Lancy**

=====
M. MATHIEU présente le sujet : l'association termine également 2010 par un résultat positif d'environ Fr. 600'000.--, sur un chiffre d'affaire total de 19 millions. Notons que par une clause du contrat de prestations, la moitié de cette somme a été provisionnée, car elle pourrait être restituée à l'Etat fin 2013, échéance du contrat de prestations. Ce bénéfice pose la question des pensions. Il n'y a pas de rapport, car c'est l'Etat qui fixe les pensions et la subvention aux établissements. L'association n'a malheureusement pas la compétence pour fixer le montant des pensions.

Pour 2011, la pension pour la Vendée ne change pas (Fr. 212.- par jour, mais l'Etat a augmenté sa subvention. Pour les Mouilles, la subvention reste inchangée mais la pension a été abaissée à Fr. 241.- par jour. Ces prix comprennent les prix sociaux et hôteliers à l'exclusion des soins.

Sur le plan de l'organisation, la direction de l'EMS a été soulagée par le fait que le programme d'accès aux soins (PAS) ait été retiré et elle en remercie le Conseil municipal.

Pour l'exploitation, le fait de garder une seule direction et administration a été bénéfique. L'engagement de M. SCHELLER comme directeur adjoint a permis une économie d'environ Fr. 350'000.-- sur l'organigramme de l'association mais laisse une grande part d'autonomie aux deux EMS.

Dernier fait marquant : tout le personnel de la Vendée a suivi une formation continue en soins palliatifs.

La suite de la discussion s'oriente vers l'environnement des EMS, surtout celui des Mouilles. La commission apprend que le déplacement de l'arrêt de bus pose problème pas uniquement aux résidents mais également aux immeubles alentours.

En termes de transport interne, les EMS utilisent deux minibus, pouvant se conduire sans permis poids lourd.

Enfin si la Ville de Lancy reçoit beaucoup de doléances concernant le comportement des jeunes, M. BEAUSOLEIL, souligne qu'il n'y a pas de problème entre les jeunes et les résidents mais que l'espace public extérieur et l'aspect des vitrines sont tristes et peu accueillants. Des aménagements seraient bienvenus.

Nos trois invités sont libérés avec nos chaleureux remerciements.

Apprenant enfin que ni la Fondation ni l'Association ne reçoivent de subventions directes de la commune (uniquement la mise à disposition gratuite du terrain pour la Vendée et un cautionnement de l'emprunt hypothécaire pour les Mouilles de 22 millions), la commission accepte les comptes de l'association des EMS de Lancy par 9 voix pour et une abstention.

Vote accepté par 27 oui et 1 abstention (voir annexe).

c) Divers

=====
M. MATHIEU présente le sujet : à la fin de l'audition des responsables des EMS, M. LANCE annonce que M. FOLLMY ne sera plus président de la Fondation et de l'Association, M. BAERTSCHI reprenant ce poste. Il remercie chaleureusement M. FOLLMY pour ses 16 ans de présidence.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

M. BEUSOLEIL s'étonne. En tant que directeur, il n'était pas au courant. Soutenu par un commissaire, il demande que le passage de témoin se fasse dans l'harmonie.

Les commissaires ont reçu un avis de droit concernant le contrat liant la commune avec la régie BRUN. Comme soulevé par un commissaire, légalement ce contrat ne souffre d'aucune erreur de procédure et est encore parfaitement valable.

Un commissaire regrette que cet avis ait été établi par un expert de la Fondation communale immobilière de Lancy.

M. LANCE précise que le Conseil administratif ne veut pas revoir ce contrat actuellement mais que si de nouvelles acquisitions devaient être faites par la commune, l'attribution à une autre régie pourrait être évoquée.

Ce point sera repris en Commission des finances.

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 4 mai 2011
Rapporteur : M. Damien BONFANTI****a) Plan directeur du quartier des Semailles - Présentation de l'état de la situation**
=====

M. BONFANTI présente le sujet : M. BAERTSCHI tient à rappeler que le plan directeur du quartier des Semailles a été traité en présence du Conseiller d'Etat en charge du DCTI, M. Mark Muller. Lors de la Commission de l'aménagement du territoire, il a été admis d'augmenter la densité à 1,3 (Minergie inclus). Le Conseil administratif a par la suite pris contact avec le représentant, M. ZANGHI, de l'atelier d'architecte mandaté pour ce PDQ afin de réaliser le rapport final.

M. ZANGHI tient à souligner qu'il a procédé aux corrections telles que souhaitées par la Commission de l'aménagement du territoire et par le Conseil municipal, à savoir augmenter la densité à 1,3. Le DCTI a alors demandé à M. ZANGHI d'inclure dans le document que les gabarits soient libres et qu'ils soient définis dans le cadre des plans localisés de quartier. M. ZANGHI a alors sollicité le département pour savoir quel en était l'objectif. M. ZANGHI explique alors n'avoir pas compris pour quelle raison la directive du Conseil municipal de Lancy n'a pas été suivie compte tenu des engagements de M. Mark MULLER.

Lors d'une rencontre avec Mme SURCHAT, responsable des grands projets, celle-ci lui a proposé de rencontrer les responsables des PLQ. Lors de cette rencontre, M. ZANGHI a pu se rendre compte que le DCTI partait sur des densités de 1,3 mais en y ajoutant 10 % de Minergie, ce qui permet de se libérer d'un certain nombre de contraintes telles que les gabarits. Il serait alors possible, selon M. ZANGHI, de réaliser un étage de plus dans un cas particulier. Par contre, pour M. ZANGHI, libéraliser totalement la notion de gabarit, comme le demande le DCTI, n'est pas concevable.

Il ajoute qu'actuellement le Département est en charge de 5 PLQ qui couvrent une grande partie du secteur. M. BAERTSCHI signale qu'il a reçu des PLQ qui ne correspondent pas tout à fait au plan directeur de quartier.

Lorsque ces PLQ seront finalisés, M. ZANGHI participera à une séance de travail afin que la commune soit entendue. Il a demandé la présence du responsable du service des travaux et

Séance ordinaire du 26 mai 2011

constructions de la Commune. Après la validation de ces 5 PLQ, le plan directeur de quartier sera mis à l'enquête simultanée.

Le débat entre les personnes présentes s'engage. Il en ressort les éléments suivants :

Un commissaire remercie M. ZANGHI pour les informations transmises et a le sentiment que ce projet traîne en longueur alors que le Conseiller d'Etat, M. MULLER, était très enthousiaste lors de sa venue à la commission. Il tient à signaler que le passage de la densité à 1,3 est un énorme effort de la part du Conseil municipal et qu'il n'envisage pas de voir les membres de ce même Conseil accroître encore plus la densité comme le laisse entendre le Conseil d'Etat.

Le président tient à préciser que la norme Minergie est une possibilité et non une obligation. Depuis le changement de la loi, presque tous les immeubles sont à la norme Minergie.

M. ZANGHI tient à indiquer que les PLQ en cours d'élaboration mentionnaient la notion de densité 1,3 et la possibilité d'avoir du 10 % Minergie.

M. BAERTSCHI précise que le délai pour que les habitants puissent émettre leur avis pourrait s'étendre jusqu'en septembre vu le nombre important de PLQ.

11. PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2010

M. BAERTSCHI : c'est une obligation légale, chaque année la Commune doit faire un compte rendu au Conseil municipal, qui au fil des années a perdu de son épaisseur, mais néanmoins reste obligatoire mais aussi intéressant. Les images sont rares, voire inexistantes. Vous pouvez le prendre en vacances si vous le voulez, mais ce n'est pas cela qui va vous distraire, sauf s'il pleut beaucoup quand vous êtes sous votre tente.

Ce compte rendu administratif est une mine sinon d'or, du moins de renseignements, qui permettra aux nouveaux élus, qui le recevront bien entendu, de prendre connaissance des statistiques, de toutes les décisions prises au Conseil municipal, des dicastères qui sont souvent présentés par des statistiques, des subventions, de l'utilisation des salles, du nombre de gens qui emprunte tel ou tel livre à la bibliothèque, etc.

Je crois que c'est vraiment quelque chose d'intéressant qui permet aussi de montrer à qui on donne de l'argent. Ne le jetez pas tout de suite, faites-en un bon usage et utilisez-le quand vous en avez besoin !

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FAVRE : depuis que je siége dans ce Conseil municipal, je ne cesse de voter des crédits, des reports de créance, des aides, au Stade de Genève. Servette dispute un match très important mardi prochain pour monter en ligue A, il faut exiger que tout ce qu'on donne au stade nous soit un peu rendu, par deux billets par Conseiller municipal, les Conseillers administratifs ayant déjà leurs places en VIP, il n'y a pas de problème. Nous avons voté ces crédits systématiquement, dont une postposition il y a quinze jours et je pense qu'on pourrait quand même demander à ces gens qu'on a soutenus depuis des années qu'ils fassent une fois un petit geste. Jusqu'à 2004 on avait

Séance ordinaire du 26 mai 2011

systématiquement 300 places pour les habitants de la commune. Maintenant, cet arrangement est caduc et je propose qu'à titre exceptionnel, on puisse aller encourager Servette mardi.

M. MARCHIANDO : J'ai lu la semaine dernière que la commune d'Onex avait décidé d'installer la zone Macaron sur son territoire. Cela aura inévitablement une répercussion sur le Petit-Lancy.

Je souhaiterais savoir si cela peut se faire en concertation avec notre souhait d'installer aussi une telle zone au Petit-Lancy.

M. ERETZIAN : ce soir, c'est la dernière fois que je m'exprime en tant que conseiller municipal de la Ville de Lancy.

Durant ces 11 ans et demi, j'ai connu une multitude de moments très forts.

Cette fonction m'a permis de rencontrer un ancien ministre de la République française, des conseillers fédéraux, des conseillers d'Etat. Parmi les élus de ce conseil, j'ai rencontré des personnes merveilleuses dont certaines sont d'ailleurs devenus des amis proches.

Que de souvenirs dans cette salle ! Des dossiers, ainsi que des débats passionnants mais beaucoup d'autres ennuyeux!

Mais aussi, j'ai vécu une séance du Conseil municipal gardée par les agents municipaux, un huis clos, en passant par une séance avec une exhibitionniste dans le public et j'en passe...

Lors de décisions à prendre, je n'ai jamais oublié que chaque franc investi, était l'argent de nos concitoyens qui effectuent leur versement d'impôts à la fin du mois, qui souvent pèse lourd sur leur budget.

Durant toutes ces années, ce qui m'a surpris le plus est ce que je nomme la « politique du frein à main ».

Il aura fallu près de 6 ans pour devenir « Cité de l'énergie » à cause du frein de ce Conseil. Près de 8 ans pour rendre hommage à Michel Simon, encore le frein à main !

Ces deux derniers exemples démontrent que l'on ne peut rien contre la volonté d'un homme.

Puis le rejet de certaines de mes propositions. Pour exemple, nous avons raté le train d'être des pionniers pour réaliser certaines innovations à Genève, comme la wifi dans nos parcs et autres lieux publics. La ville de Genève, elle, l'a fait ! Je pense que ce Conseil a été frileux par le passé et a eu peur de la nouveauté. Par une phrase entendue et qui résume tout : « A quoi sert la Wifi ! ».

J'ai un regret, c'est de n'avoir pas pu vous convaincre de l'importance de l'architecture bioclimatique pour l'avenir et des actions que nous aurions pu entreprendre dans le cadre de la gestion et des économies d'énergies, car cela ne se résume pas au label « bonne conscience » appelé aussi Minergie.

Ne faites pas une politique du quotidien,

Soyez curieux de ce qui ce fait ailleurs dans le monde,

Soyez la locomotive du train et non pas un wagon,

Ne ratez pas le départ de certains trains, sinon le prix du billet pour le prendre risque de nous coûter très cher, "

Séance ordinaire du 26 mai 2011

Osez faire de la politique avec une vision de l'avenir,

Osez innover,

Osez être des pionniers,

Osez permettre à notre ville d'être à la pointe,

Osez, je n'ai qu'un souhait, Osez!

Pour terminer, même si je ne suis pas du même bord, je citerai François Mitterrand :

« Je n'invite personne à fermer les yeux sur le monde qui nous est donné aujourd'hui, au contraire, nous avons à le transformer, pas à le fuir, moins encore à le nier. Sachons, face à lui, garder la force de notre étonnement! Relions le passé au futur et nous pourrons passer, l'esprit en paix, le témoin à ceux qui vont nous suivre ».

M. PERRENOUD : j'aimerais simplement dire que l'histoire me donne raison. Si vous allez à la page 66 du livre de bord de M. BAERTSCHI, au chapitre « Fonds d'art visuel », le point qui concerne les travaux effectués sur les giratoires du Petit-Lancy.

Au Petit-Lancy, les giratoires ont été décorés avec des cailloux dont je me suis plaint plusieurs fois en séance, car ces cailloux allaient sur la route et engageaient la sécurité des gens. Maintenant, j'ai remarqué avec soulagement que le SPPM avait enlevé ces cailloux pour les remplacer par des copeaux de bois. J'aimerais savoir combien cette petite histoire a coûté et si ce remplacement sera aussi facturé au Fonds d'art visuel.

Comme M. RENEVEY n'est pas là, j'espère que la commission lui sera faite. Je remercie le SPPM d'avoir enlevé ces cailloux qui créaient un danger pour les cyclistes.

M. BAERTSCHI : M. FAVRE, je ne vais pas vous faire la plaisanterie de vous dire que nous en discuterons au Conseil administratif mardi prochain... Nous avons bien entendu votre demande. Néanmoins, si cela devait ne pas être possible, je vous invite à déboursier quand même quelques francs pour aller soutenir l'équipe du cru que je souhaite aussi voir. Mais nous allons faire en sorte que ce soit, sinon possible, envisageable.

Merci M. MARCHIANDO de nous le rappeler, nous le savions déjà pour les macarons. Les zones bleues du Grand-Lancy représentent six ans de travail, et maintenant qu'elles sont là, nous recevons les lettres des utilisateurs qui nous disent ci ou ça... Nous n'étions pas trop pressés de faire la même chose au Petit-Lancy, nous allons le faire, c'est sûr, mais voir auparavant ce que nous aurions dû faire ou ne pas faire.

C'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas précipités pour avoir les macarons au Petit-Lancy. Mais c'est bien notre intention de le faire. D'autant plus que si Onex le fait et que le Petit-Lancy ne le fait pas, ce ne sera pas possible. Donc, nous allons prendre contact avec nos collègues d'Onex pour voir comment ils envisagent la chose.

M. ERETZIAN, nous aurons l'occasion tout à l'heure de vous remercier, mais nous vous remercions d'être déjà intervenu.

M. LANCE : quelques éléments de réponses à l'attention de M. PERRENOUD. Effectivement, nous avons constaté que les cailloux qui avaient été mis à l'intérieur des giratoires entre le chemin du Bac et le pont des Grandes-Communes étaient enlevés pratiquement tous les jours et jetés en bas

Séance ordinaire du 26 mai 2011

du pont par les jeunes du cycle ou du CEPTA qui descendent du bus. Nous avons constaté que cela représentait un danger pour les alentours et les usagers. D'entente avec M. LE BARON, qui est le mandataire pour la décoration de ces giratoires, nous avons fait enlever ces cailloux.

J'aimerais aussi rappeler que pour l'installation de ce grand giratoire, vous avez voté un crédit de 5 millions. Sur ces 5 millions, le Fonds d'art visuel s'est engagé à participer à raison de Fr. 100'000.-- sur l'intervention de M. LE BARON. Concernant le coût de ce remplacement des cailloux par des copeaux, nous vous tiendrons au courant par l'intermédiaire de la Commission des travaux.

M. ALONSO : avant d'aborder le point suivant, j'aimerais dire le mot de la Présidence. J'aimerais vous remercier tous pour la qualité des débats : remercier en premier lieu le Bureau qui a travaillé avec célérité et patience ainsi que vous tous, Conseillers municipaux, qui avez su tenir les débats à une certaine hauteur qui nous a permis d'arriver à des consensus qui font avancer notre Commune, peut-être pas toujours de la manière qu'on voudrait, mais elle avance quand même avec les interventions de tout un chacun. C'est un grand engagement personnel, c'est aussi un grand engagement politique. Donc en sortant de la vie politique cette année, je vous remercie de tout ce que vous m'avez permis d'apprendre sur le travail de conseiller municipal, mais aussi sur vos qualités humaines consistant entre autres à permettre qu'un président d'origine latino-américaine d'accéder à ce poste. Soyez-en remerciés !

13. HOMMAGE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SORTANTS

M. BAERTSCHI : j'allais dire traditionnellement, mais nous l'avons commencé il y a 4 ans, les Conseillers administratifs se répartissent, en fonction d'une magie que seul le Conseil administratif connaît, les remerciements aux Conseillers municipaux sortants, mais M. RENEVEY étant parti, nous avons, mon collègue, François LANCE et moi-même, divisé sinon par deux, du moins par une division magique, ces remerciements.

M. LANCE : je commencerai par le Président. M. ALONSO est entré au Conseil municipal en 2003.

Il a été membre des Commissions de l'environnement de 2003 à 2007, des travaux de 2003 à 2007, de l'administration de 2007 à 2010 et de l'aménagement de 2009 à 2011.

Il a été président de la Commission de la sécurité de 2005 à 2011, secrétaire du Bureau de 2009 à 2010 et Président du Conseil municipal pour cette année, et il a été représentant du Conseil municipal au terrain d'aventures du Petit-Lancy de 2005 à 2007.

Je suis personnellement fier du parcours de Javier ALONSO, car finalement c'est un peu moi qui l'ai incité à se présenter au Conseil municipal, en 2002, lors d'une réception des naturalisés, même s'il n'a pas choisi le parti que j'aurais préféré. Finalement, l'important est de participer, et comme Javier est d'origine uruguayenne, je sais combien il est fier de cette expérience offerte à tout citoyen suisse au sein de notre démocratie. Merci Javier pour ce beau parcours.

M. BAERTSCHI : Mme Claudine CORMINBOEUF, vous êtes entrée au Conseil municipal en février 2004.

Vous avez été membre de la Commission de l'aménagement de 2004 à 2011 - votre commission -, de la Commission de l'environnement de 2004 à 2006, de la Commission de la sécurité de 2006 à 2011 et de la Commission de la culture de 2007 à 2011.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

Je tiens ici à remarquer votre indépendance d'esprit. Souvent, vous nous avez dit : « cette fois, je ne vais pas voter comme le groupe ». Je n'ai jamais su si cela avait été réalisé, n'étant pas dans la préparation du groupe. Néanmoins, j'ai apprécié votre indépendance d'esprit, votre ouverture. Bien entendu, nous regretterons votre départ. Merci à vous de nous avoir assistés dans nos travaux.

Mme CORMINBOEUF : j'ai été très contente et j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec vous toutes et vous tous pendant ces 7 ans. C'est vrai que cela fait un petit peu drôle de vous quitter, mais je ne suis pas loin. A Lancy, c'est certain, je vais rester. Du haut de mon 13^e étage de l'Etoile-Palettes, il n'y a pas de caméras de surveillance ou de sécurité, mais je vais garder un œil attentif sur le développement de l'esplanade de Lancy-Sud et surtout sur le quartier.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne continuation dans la vie communale et surtout, que vous puissiez travailler dans un bel esprit de collégialité.

M. BAERTSCHI : M. Alain ERETZIAN, vous êtes entré, vous êtes sorti, vous êtes revenu...

Entré au Conseil municipal en 1999, sorti en 2007, retour en 2008. Vous avez fait quelques petits tours, vous avez vu que ce n'était pas si bien, vous êtes parti, puis finalement vous êtes revenu, parce que, comme vous nous l'avez dit tout à l'heure, on ne peut pas se passer du Conseil municipal.

Vous avez été membre de la Commission de la culture de 2008 à 2009, de la Commission de l'environnement de 2008 à 2011 et de la Commission des travaux de 2010 à 2011 et Vice-président de la Commission des affaires sociales de 2009 à 2011.

J'ai toujours apprécié, ce que je n'attendais pas a fortiori du parti auquel vous appartenez, une ouverture « verte », en tout cas très branchée sur votre formation, bien entendu, du fait d'économiser de l'énergie, d'être attentif aux travaux et je crois dans votre intervention tout à l'heure, vous nous l'avez déjà dit. C'est un honneur pour la Ville de Lancy d'avoir quelqu'un qui nous rappelle toujours ce qu'il faudrait que nous soyons et que nous sommes quand même devenu un peu grâce à Cité de l'énergie, même si, comme vous le dites, on a toujours l'impression que tout le monde tire le frein à main. Je vous rassure, nous aussi au Conseil administratif, nous avons souvent l'impression que le Conseil municipal tire le frein à main. Je crois qu'on est tous à tirer de temps en temps le frein à main, simplement ce ne sont pas les mêmes, on a juste oublié que de temps en temps c'est nous qui le tirons et parfois c'est d'autres.

Votre mot tout à l'heure a été extrêmement intéressant et je vous remercie d'avoir participé au Conseil municipal.

M. LANCE : Mme Marie-Christine GRIVEL ODION est entrée au Conseil municipal en septembre 2010 et elle a fait partie des Commissions de la culture et de la Sécurité.

Malheureusement, Mme GRIVEL ODION aura fait un trop bref parcours au sein de ce Conseil municipal et personnellement je le regrette beaucoup. Votre intervention, lors de la dernière Commission de la culture, à travers laquelle vous avez souligné l'importance de la culture et sa sensibilisation au sein de notre société prouve votre intérêt pour la chose publique et votre ouverture d'esprit. Merci pour ce bref parcours.

Mme GRIVEL ODION : j'ai fait effectivement un bref passage. Bien sûr, il y a tout le travail en amont, avant d'arriver ici, que je ferai peut-être encore, même si pour le moment je vais plutôt mettre ma carrière politique entre parenthèses, pour me consacrer à mon groupe d'opéra. C'est une autre manière de se mettre au service de la culture.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

J'ai beaucoup appris parmi vous. J'ai énormément apprécié les débats, la plupart du temps la passion raisonnée qui nourrissait ces débats, et je souhaite à tous ceux qui restent et aux nouveaux une très bonne continuation et toujours le sens de servir les citoyennes et les citoyens de Lancy.

M. LANCE : M. John LINGG est entré au Conseil municipal en 2006.

Il a été membre des Commissions de l'aménagement, de la sécurité, de l'environnement, des finances et des sports.

Il a été un excellent président du Conseil municipal pour l'année 2007 à 2008, et il a été représentant de son groupe pour la Fondation communale pour le logement des personnes âgées et l'association des EMS de Lancy - il s'est abstenu tout à l'heure avec beaucoup de diplomatie.

John LINGG aura prouvé en quatre ans ses qualités de Conseiller municipal. Je crois pouvoir dire que John est toujours intervenu d'une manière réfléchie et pertinente. Il a eu un cheval de bataille durant ces quatre ans : l'amélioration de l'intranet du Conseil municipal et ses demandes insistantes pour l'envoi des documents sous forme informatique. John a toujours été respecté par l'ensemble des Conseillers municipaux, sans distinction de partis, car simplement il a lui-même eu du respect pour autrui. Merci, John, pour ce parcours.

M. LINGG : Mesdames, Messieurs, au moment de prendre congé de ce Conseil, quand on fait les bilans, il y a toujours des choses qu'on se dit : là, on a pu faire progresser un peu le schmilblick, et d'autres où on se dit qu'il y aurait encore bien à faire. Mais était-ce le bon moment de le proposer ? Peut-être que cela va sortir quelque temps plus tard et on dira : mais vous vous souvenez, je l'avais dit. Les exemples sont nombreux.

Effectivement, François LANCE l'a rappelé, l'intranet a fait un grand pas en avant au cours de ces 4 ans. J'inviterai les futurs membres du Conseil à en faire un usage intensif, parce que c'est aussi une façon toute simple de protéger notre environnement, d'avoir un peu moins de papier, et puis toute la place que l'on gagne à la maison avec les classeurs en moins.

Bonne continuation à ceux qui continuent, bons autres projets à ceux qui arrêtent ! A très bientôt.

M. LANCE : M. Christian MARCHIANDO, lui aussi a fait des allers-retours. Il est entré une première fois au Conseil municipal en 2002, il l'a quitté en mai 2007, et il est revenu février 2008.

Il a été membre des Commissions de la culture, de la sécurité, des travaux, et représentant à la Commission de recours de la taxe professionnelle, ceci pour la dernière législature. Il a été Vice-président de la Commission de la culture.

Je crois pouvoir dire que nous perdons en la personne de Christian MARCHIANDO un excellent Conseiller municipal, discret, mais se battant quand il le fallait pour ses convictions politiques et pour ses connaissances du monde culturel genevois. Comme déjà évoqué, j'ai apprécié son engagement et sa force de proposition au sein de la Commission de la culture. Merci, Christian, pour ce beau parcours.

M. MARCHIANDO : en vous quittant définitivement ce soir, j'ai quand même un souhait. Nous avons un très gros projet à Lancy-Sud. C'est à cela que je mets une pensée. Nous avons une commune solide. Faisons un bon projet, non seulement sur le plan culturel, mais aussi sur le plan social, qui facilite l'intégration de tous les habitants de Lancy et aussi d'autres communes, car nous faisons partie d'un ensemble et pas seulement d'une seule commune.

Voilà mon souhait et bonne continuation.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

M. BAERTSCHI : Mme Murielle MARCHIANDO, déjà entrée en 1991, elle nous a quittés en 1999. Mais cela, nous l'avions oublié, elle nous l'a rappelé tout à l'heure. Pour l'administration, qui ne marche qu'au 21^e siècle, vous êtes entrée au Conseil municipal en 2007.

Vous avez été membre du Bureau de 2007 à 2008 et sa Vice-présidence de 2008 à 2009.

Vous avez été membre des Commissions de la culture, des finances, des travaux, des affaires sociales et de la sécurité. On peut presque dire que vous avez fait sinon l'ensemble, du moins une grande partie des commissions. Vous avez donc été une des grandes connaisseuses des dossiers de la Ville de Lancy.

Pour ma part, j'ai beaucoup apprécié votre engagement au niveau social, votre engagement envers ceux qui ont besoin de plus d'aide et nous allons bien entendu regretter cet engagement, même si de manière privée je sais que vous allez continuer et je vous en remercie.

Mme MARCHIANDO : moi aussi, j'ai envie qu'un projet se fasse à Lancy-Sud et que pour les prochains Conseillers municipaux, que tous les partis politiques trouvent un consensus pour aller de l'avant. C'est vraiment un quartier qui est, actuellement désert culturellement et il faut que ce quartier vive.

M. BAERTSCHI : M. Pannagiotis PABOUCTSIDIS, vous êtes entré il n'y a pas très longtemps au Conseil municipal, en 2010 exactement.

Vous avez été membre des Commissions de l'administration, de l'aménagement et de l'environnement.

Vous allez nous quitter, mais peut-être pour pas très longtemps, on ne sait pas. Il y a des fois des retours qui se font. D'autres avant vous, ici présents, nous ont montré que c'est tout à fait possible.

Je n'ai pas grand-chose à dire, je n'ai pas eu beaucoup l'occasion de discuter avec vous de politique. Nous parlions de la Grèce, de ce beau pays, un pays qui souffre beaucoup.

Je souhaite néanmoins que de retour près de l'Aire, vous puissiez de temps en temps venir nous dire bonjour. Bon vent à vous et peut-être à très bientôt.

M. PABOUCTSIDIS : je vous souhaite une bonne continuation et bonne chance pour la suite. Je n'ai pas vraiment eu l'occasion de pratiquer la chose politique, mais cela m'a donné l'envie de continuer. Je vais essayer de continuer et peut-être de revenir, je ne sais pas à quel niveau.

Je voudrais dire à M. BAERTSCHI que cela m'a fait plaisir de pouvoir échanger quelques mots grecs. D'ailleurs, je me suis dit qu'il n'y avait que lui qui pourrait prononcer mon nom et que j'allais tomber sur lui, donc je ne me suis pas trompé. A bientôt peut-être.

M. LANCE : M. Francisco TABOADA est entré au Conseil municipal en septembre 2010. Durant ce court laps de temps, il a siégé dans les Commissions de la culture, de la sécurité, des sports, de l'administration et des travaux.

Malheureusement, M. Francisco TABOADA a fait un trop court passage au sein de ce Conseil municipal. Je trouve que Francisco force l'admiration et le respect eu égard à son handicap. Par sa volonté, il a pu siéger sans problème apparent au sein de cet hémicycle et défendre les idées auxquelles il est attaché.

Séance ordinaire du 26 mai 2011

M. TABOADA : merci M. LANCE pour votre ovation. Je n'aurais pas pu m'intégrer si l'ensemble des Conseillers municipaux, le Conseil administratif, ainsi que les employés de la commune n'y avaient pas mis du leur aussi. L'intégration a été parfaite, je vous en remercie à tous.

Pour les Conseillers municipaux, il est vrai que ce n'est pas évident lorsqu'on arrive en cours de législature, déjà en temps normal, de s'intégrer, mais quand on a un handicap, cela demande un peu plus.

Ce que j'apprécie beaucoup, c'est que j'ai aussi lié des amitiés au sein de ce Conseil municipal, amitiés que je vais préserver puisque je vous quitte en tant que Conseiller municipal, mais dès le mois prochain, je serai de nouveau dans les gradins comme auparavant, et j'aurai toujours plaisir à suivre ce qui se passera au niveau du Conseil municipal pour notre commune.

M. LANCE : M. Yves PAGE est entré au Conseil municipal en février 2010.

De 2010 à 2011, il a été membre de la Commission de l'aménagement du territoire et Vice-président de la Commission de la sécurité. Trop court passage encore une fois.

Yves PAGE, comme son père d'ailleurs, ancien Conseiller municipal, a toujours été très impliqué dans la vie de son quartier, Les Mouilles, puisqu'il est président de l'association des habitants de ce quartier. Soucieux du bien-être de la population lancéenne, il s'est toujours fait un point d'honneur d'être présent dans les manifestations lancéennes.

M. PAGE : une année, courte, malheureusement. J'aurai bien voulu continuer les quatre prochaines années, malheureusement cela ne se fait pas. J'ai d'autres occupations, donc je ne vais certainement pas m'ennuyer. J'ai beaucoup appris pendant une année. J'ai pu faire la connaissance ici de tous et cela a été très enrichissant. Je souhaite à tous une bonne continuation, pour ceux qui continuent en politique. Je garderai toujours un œil sur ce qui va se passer dans les quatre prochaines années.

M. BAERTSCHI : M. Christo SABEV, déjà au 20^e siècle vous avez disparu de nos archives, au 21^e siècle vous êtes entré au Conseil municipal en février 2009, en étant membre de la Commission de l'administration et représentant du Conseil municipal à la Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont.

M. SABEV, je vous ai connu comme doyen au collège De Staël. Nous avons discuté apiculture. Nous savons aussi que quand vous tenez un os, vous ne le lâchez pas si facilement. C'est tout à votre honneur, cette rigueur intellectuelle, certes due à votre métier de physicien, mais que nous avons néanmoins retrouvée ici.

Je n'ai pas pu m'empêcher tout à l'heure quand j'ai entendu M. Alain ERETZIAN dire qu'il voulait le wifi et que le wifi n'arrivait pas souvent, peut-être que Christo SABEV pensait : et si le wifi et toutes les ondes n'étaient pas responsables de la mort des abeilles, ce qui est une hypothèse malheureusement plausible. Nous n'en saurons pas plus ce soir.

M. SABEV : un conseil aux nouveaux élus et à ceux qui continuent, qu'ils restent unis et qu'ils sachent qu'ils défendent les intérêts de la Commune et pas leurs intérêts personnels.

M. LANCE : M. Huseyin TEMEL est entré au Conseil municipal en janvier 2008.

Il a été membre des Commissions de la culture, de la sécurité et des sports.

Huseyin TEMEL est foncièrement attaché à la justice, aux libertés individuelles, à la démocratie et au rayonnement international de Genève. Il est toujours intervenu dans ce sens au sein des

Séance ordinaire du 26 mai 2011

commissions et en séance plénière. En plus de cela, il dispose d'une qualité non négligeable, il garde toujours le sourire et est agréable avec tout le monde.

M. TEMEL : merci de m'avoir accueilli, je me suis senti chez moi dans ce Conseil municipal.

Mais quelques mots quand même. En Suisse, nous avons une démocratie directe. Le peuple a le droit de pétition, d'initiative, tout ce qu'il faut. Quand on regarde la Méditerranée, les gens souffrent. On a de la chance d'être en Suisse.

Au niveau du canton, l'esprit de Genève me tient à cœur. J'ai essayé de lire Rousseau, Calvin ou Henri Dunant et j'ai essayé de travailler comme guide touristique. On essaye d'expliquer aux gens qui viennent à Genève l'esprit de Genève. Pour moi, c'est essentiel, nous sommes bien à Lancy, mais il faut juste souligner une chose : Einstein a dit : « c'est plus facile de casser un atome que des préjugés ».

M. BAERTSCHI : M. Claudio VITALI, vous êtes entré au Conseil municipal en 2007 et certains ont mis en doute le fait que vous fassiez partie du Conseil municipal car il vous aurait vu dans une commune adjacente. Néanmoins, vous y êtes et vous y êtes resté.

Vous avez siégé à la Commission des affaires sociales, à la Commission des sports, et à la Commission de l'administration. Et vous êtes représentant du Conseil municipal à la Villa Tacchini.

M. VITALI, vous avez fait un magnifique shoot au football et c'est grâce à vous que nous avons été non pas dernier ni avant-dernier il y a deux ans, mais 2^{ème} ou 3^{ème}. Je souhaite que cela continue cette année. Je souhaite aussi que Lancy se distingue.

Vous nous avez toujours sinon surpris, du moins habitué à des coups de gueule tout à coup. Claudio VITALI s'emportait contre une intervention d'un de ses collègues. C'était pris avec toute la rigueur que quelqu'un du sud sait donner quand il croit à quelque chose. Néanmoins, cela n'a jamais déraillé, cela a toujours été pris de manière sympathique. Je souhaite aussi que vous continuiez dans la politique peut-être dans un autre endroit, mais je crois que vous serez toujours profitable à autrui.

M. VITALI : je voulais vous remercier, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les Conseillers administratifs, le public aussi qui a toujours été présent et c'est important, et évidemment le Bureau.

Je vais être un peu pressé car on a un vote pour la réunification des deux grands clubs de Lancy, en souhaitant qu'un jour il y aura peut-être une navette qui ira les rejoindre.

J'étais très content d'être avec vous. On a réussi beaucoup de choses. On est resté des groupes malgré des hauts et des bas, mais on peut aller voir dans d'autres Conseils municipaux, cela ne se passe pas forcément comme cela. Je souhaite que cela dure pour la prochaine législature. Moi, je serai dans le public pour vous regarder et peut-être même sourire.

M. LANCE : M. Pierre-Alain VOLERY est entré au Conseil municipal en 1997.

Il a été membre des Commissions de l'aménagement du territoire, des sports, des finances, des travaux et il a présidé la Commission des Finances de 2003 à 2011.

Pierre-Alain VOLERY était l'un des plus anciens Conseillers municipaux de cet hémicycle. M. VOLERY a toujours eu le sens du dévouement à la collectivité et est très attaché à son parti. Président de la Commission des finances depuis huit ans, je crois pouvoir dire qu'il connaît chaque

Séance ordinaire du 26 mai 2011

page des fascicules des budgets et des comptes, ce qui correspond à peu près à 3300 pages à tourner en huit ans.

Il est maintenant président de l'Association des intérêts du Petit-Lancy et je l'en félicite.

M. VOLERY : quelques mots, déjà pour mon parti qui m'a supporté. A vous tous, je souhaite une bonne continuation pour ceux qui continuent. J'espère que votre Conseil sera aussi bon qu'il l'a été jusqu'à présent.

M. ALONSO : un dernier mot avant de clore cette dernière séance de législature. Il y a quelqu'un qui nous aide beaucoup, qui est à disposition de nous tous et que l'on doit remercier profondément, M. BREDA, qui fait tout ce qu'il peut pour que tout se passe bien, qui transmet nos messages et pour que tout le monde se sente bien dans ce Conseil municipal, ainsi que Mme CRISAFULLI, qui est responsable de tous les procès-verbaux que nous recevons et même des convocations que l'on ne reçoit pas. Et bien sûr Mme Odile DE GARRINI qui est un soutien très fort lorsqu'on a besoin d'informations et surtout pour organiser le voyage.

M. SABEV : je signale aux Conseillers municipaux sortants qu'il existe une amicale des anciens Conseillers municipaux et je les engage à s'y inscrire.

La séance est levée à 20h10

Le Secrétaire :

Cédric ANNEN

Le Président :

Javier ALONSO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 26 mai 2011

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.